

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 08 NOVEMBRE 2018

Secrétaire de séance : Monsieur GOUNTCHEV.

Ouverture de la séance à 17h00, le quorum est atteint (14 personnes).

Monsieur le Proviseur fait la lecture exhaustive des membres du CA, puis procède à l'installation du CA.

Secrétariat de séance : Monsieur Gountchev.

Adoption de l'ordre du jour : 14 votants, 14 pour.

Installation des différentes commissions :

Voir documents joints

Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'Administration :

Il est inchangé par rapport au règlement intérieur voté l'année passée.

Voir document joint

14 votants, 14 pour.

Adoption du compte-rendu du CA précédent (26/06/2018) :

Mme Coignat demande à ce que des précisions soient ajoutées quant à son intervention au sujet de la fin des cours (en juin 2018) et de la mise en place de cours de révision.

M. Bou relève une erreur d'inattention dans le compte rendu du voyage au Portugal et demande sa modification.

L'adoption est donc reportée au prochain CA.

Adoption de 3 conventions :

1) Avec la Compagnie des Nuits Partagées.

Compagnie de théâtre forum, la convention porte sur 6 séances de répétitions et 3 représentations.

Action menée par Mme Massat avec la classe de 2MEI2.

Le coût pour le lycée est de 446 euros. La DRAC Occitanie, le Conseil Régional et la CADA Bassin de Thau financent le reste (3450 euros).

Adoptée à l'unanimité

2) Avec un écrivain, M. Ahmed Kalouaz.

Classe concernée : la Seconde Bac pro MV avec Mme Lirari. Interventions en classe et pour la Web TV.

M. Kalouaz ne demande pas de défraiement, juste la prise en charge de ses frais de transport en train depuis Avignon.

Adoptée à l'unanimité

3) Mme Chabaud, Agent Comptable, présente la demande de mutualisation des payes avec l'établissement Jean Jaurès de Saint Clément de Rivière.

Adoptée à l'unanimité

Voyage scolaire à Saint Nazaire :

Présentation du voyage scolaire qui concerne la classe de Terminale Bac pro TCI.

Projet déposé par M. Mercier

24 élèves et 3 accompagnateurs du 18 au 20 mars 2019.

Coût à la charge des familles : 120 euros

Coût pour l'établissement : 1304 euros.

M. le Proviseur sollicite l'autorisation de percevoir la participation des familles.

Adopté à l'unanimité

Fin des points mis à l'ordre du jour, pas de questions diverses, la séance est levée à 18 heures.